Communiqué de presse

N°011

Date : 05 juillet 2022

Déclarant : Ugict-CGT

Épidémie de santé mentale en Europe : les députés européens demandent à la Commission d'encadrer les risques psycho-sociaux au travail

Ce mardi 5 juillet 2022, le Parlement européen a adopté un rapport intitulé « Mental Health in the Digital World of Work » (« La santé mentale dans le monde numérique du travail ») au sujet de la protection de la santé des salarié·es face aux risques psycho-sociaux (RPS).

Eurocadres, l'organisation syndicale européenne de l'encadrement dont une dirigeante de l'Ugict-CGT a récemment été élue présidente, parle de véritable « crise de la santé mentale en Europe », évoquant un chiffe effarant : **60 % des jours de travail perdus le sont en raison des risques psycho-sociaux (RPS)**.

Les députés européens se sont très largement prononcés en faveur d'une réglementation européenne sur le sujet puisque 501 représentants ont voté en faveur de ce rapport, et seulement 47 contre (85 se sont abstenus).

C'est la deuxième fois, en quatre mois seulement, que le Parlement européen demande à la Commission de proposer une directive de prévention des risques psychosociaux.

L'Ugict-CGT salue cette avancée qui fait écho à la situation en France. La pandémie, puis la généralisation du télétravail, ont agi comme de véritables révélateurs des risques psycho-sociaux, comme l'ont révélé deux rapports d'enquêtes statistiques nationales pilotées par l'Ugict CGT :

- « Le travail sous épidémie » en 2020 (voir https://luttevirale.fr/enquete/) et,
- L'enquête nationale sur le télétravail en 2021 (voir https://ugictcgt.fr/dossier-presse-enquete-teletravail/)

Malgré l'engagement européen à moderniser la législation en matière de santé et de sécurité, la santé mentale ne fait pas encore l'objet d'un cadre spécifique alors que 1 citoyen européen sur 4 connaîtra des problèmes de santé mentale au cours de sa vie.

Contact presse :

nayla.glaise@eurocadres.eu
presse@ugict.cgt.fr

www.ugictcgt.fr

Les syndicats européens membres de la plateforme EndStress.EU (Eurocadres, CES, EPSU, IndustriAll et EFFAT) ont écrit ce jour au commissaire Schmit pour proposer une législation et souligner comment :

- Un quart des travailleurs européens pensent que leur sécurité ou leur santé est en danger à cause de leur travail.
- L'économie européenne perd 620 milliards d'euros par an en raison des dépressions liées au travail.
- 80 % des établissements de l'UE identifient au moins un facteur de risque psychosocial comme étant présent sur leur lieu de travail, tandis que moins de 40 % des lieux de travail disposent de plans d'action pour prévenir les risques psychosociaux au travail dans l'UE
- 88 % des travailleurs de l'UE connaissent des problèmes de stress au travail.
- Les jeunes sont jusqu'à quatre fois plus susceptibles de souffrir de dépression ou d'anxiété que les adultes, 64 % des jeunes de 18 à 34 ans risquant de souffrir de dépression en 2021.

La présidente d'Eurocadres, Nayla Glaise, a déclaré :

« La recherche a montré qu'une directive européenne peut alléger le fardeau auquel les travailleurs européens sont confrontés en garantissant un niveau minimum de protection égal dans toute l'Union. La réponse à cette crise a varié d'un État membre à l'autre, les outils et ressources non contraignants destinés aux employeurs s'avérant insuffisants.

(...) Si nous sommes conscients que les conventions collectives, les lignes directrices sur le lieu de travail et d'autres mesures ont un rôle à jouer, tous ces efforts doivent être étayés par une législation européenne. Nous demandons à la Commission de proposer une législation suffisante pour lutter contre l'épidémie actuelle ».

Pour en savoir plus, vous trouverez ici :

- La vidéo de campagne (en Anglais) : https://www.youtube.com/watch?v=1gqbnCw6iuA
- Le communiqué de Eurocadres (en anglais) : https://www.eurocadres.eu/news/commission-action-required-to-tackle-psychosocial-risks/
- Le lien pour rejoindre la campagne (en anglais) : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSccy_XdS0VH793R851liuZ9R2S5RXRBwvcEHwrPTJCedCUvxQ/viewform

Contact presse :

nayla.glaise@eurocadres.eu
presse@ugict.cgt.fr

www.ugictcgt.fr